

Sommaire :  
 Nomination  
 -----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT

présenté par  
 Directeur  
 Personnel

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, portant statuts particulier des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière Universitaire et d'Intendance ;
- VU le dossier de candidature présenté par Monsieur FOLIAON Ayivi Florence ;
- SUR la Proposition du Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ;

- Collations :
- Original 1
  - OR.D. 1
  - MP.P.T. 1
  - SR. 8
  - SR. 1
  - SR. J.S. 7
  - SR. P. 2
  - SR. G.F. 4
  - SR. B. 1
  - SR. C. 2
  - SR. Aide 2
  - SR. Résor 1
  - SR. G.E. IO
  - SR. Etablissement 1
  - SR. Intéressé 1
  - SR. GL. 2,3;4 3
  - SR. P.D. 1
  - SR. F.A.E. 4
  - SR. C.E.G. 1
  - SR. de Impôts 1

LE CONTROLEUR  
 FINANCIER

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, Monsieur FOLIAON Ayivi Florence, titulaire du Baccalauréat et qui a effectué avec succès un stage probatoire d'Intendance de 2 ans au Lycée Michel Motaigue (Bordeaux) est nommé à compter du 1er janvier 1965 dans le cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance en qualité d'Attaché de 2ème classe, 1er échelon stagiaire et mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour servir au Collège Normal Mathieu Bouké de Parakou

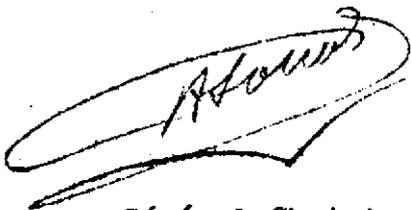
.../...

*[Signature]*  
 C. MIDAHUEN

ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de Monsieur FOLIAON sont imputables sur les chapitres 701-01 article 199 et 309-13 article 1er. du Budget National, Exercice 1966.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 20 Août 1966

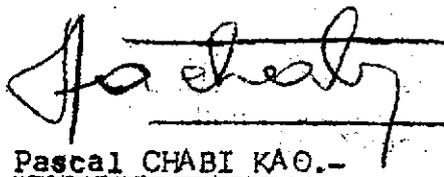


Par le Président de la République

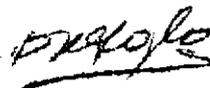
Général Christophe SOGLO./-

Le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail,

Le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques,



Pascal CHABI KAO.-



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale, de la Jeunesse  
et des Sports,



Eugène BOCCO./-